

**PROCES VERBAL  
DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL  
EN DATE DU 08 FEVRIER 2024 A 19H30  
(DATE DE CONVOCATION : 02 FEVRIER 2024)**

Présents : Nathalie BERTILLON, Céline COPUR, Christine GAVAND TUPINIER, Alain GROSDÉMANGE, Hervé GUINOT, Gérard HERRMANN, Michaël LEGRAND, Monique LEMAIRE, Emanuela PALHEIRO

Excusé : Yves LAPLACETTE, pouvoir à Gérard HERRMANN

Absent : Patrick PARISE

Secrétaire : Christine GAVAND-TUPINIER

**Ordre du jour**

0. Approbation du précédent procès-verbal
1. Demande de subvention : Association « Les Arts au Soleil »
2. CR des attributions des lots 5 et 9 du projet de rénovation du complexe communal
3. Repas des aînés : date et tarifs 2024
4. Annulation de la délibération 2020-11-12 D03 « Litige avec entreprise ATELEC »
5. Référentiel M57 : aménagement de la règle des amortissements
6. Loi APER : validation des zones d'accélération des énergies renouvelables
7. Informations et questions diverses

**00 - Approbation du dernier procès-verbal**

Après présentation d'une modification et d'un ajout, le procès-verbal est approuvé à l'unanimité des présents.

**01 - Demande de subvention : Association « Les Arts au Soleil »**

Monsieur le Maire fait part de la demande de subvention d'un montant de 300€ de l'association pour l'organisation de l'exposition 2024.

Cette année cette exposition sera délocalisée à Fleurey/Ouche en raison des travaux de la salle Eiffel. **Après débat, le conseil accepte de verser cette subvention par 6 voix POUR, 1 CONTRE (Emanuela PALHEIRO) et 3 DEPORTS (Gérard HERRMANN, Hervé GUINOT et Monique LEMAIRE).**

**02 - CR des attributions des lots 5 et 9 du projet de rénovation du complexe communal**

Monsieur le Maire fait état de l'attribution des 2 derniers lots concernant la rénovation du complexe communal.

Intitulé du lot	Entreprise pressentie	Montant de l'offre en € HT
Lot n°5 - Menuiseries intérieures bois - parquet	LUCAS REBOUL	77 043.74 (offre de base)
Lot n°9 - Electricité	STCE	105 966.21

***Le conseil prend acte.***

**03 - Repas des aînés : date et tarifs 2024**

La date est fixée au 28 avril 2024.

Les participants âgés de moins de 70 ans et les extérieurs devront s'acquitter de la somme de 50€ par personne

***Le Conseil Municipal accepte ces propositions, à l'unanimité.***

#### **04 - Annulation de la délibération 2020-11-12 D03 « Litige avec entreprise ATELEC »**

Le service de gestion comptable nous informe que la retenue de garantie d'un montant de 609.12€ concernant l'entreprise ATELEC, bloquée pour abandon de chantier, ne peut pas nous être restituée. En effet, ce marché passé de gré à gré, n'entre pas le cadre des marchés publics. C'est pourquoi cette retenue est nulle et non avenue et doit être versée à l'entreprise.

***Le conseil municipal vote, à l'unanimité, l'annulation de cette délibération.***

#### **05 - Référentiel M57 : aménagement de la règle des amortissements**

Après renseignements pris auprès du service de gestion comptable, il s'avère que cette mesure n'est pas obligatoire pour les communes de moins de 3500 habitants.

***Le conseil prend acte.***

#### **06 - Loi APER : validation des zones d'accélération des énergies renouvelables**

Dans le cadre de la loi APER du 10 mars 2023 et en application de l'article 15 qui précise le rôle des communes pour définir des zones d'accélération d'énergies renouvelables et après débat entre les conseillers municipaux et la tenue de la réunion publique du 30 janvier 2024, Monsieur le Maire présente les zones d'accélération retenues sur la commune.

6 zones :

- Parking du Mont Afrique
- Parking de la mairie et le terrain adjacent
- Emplacement de l'ancienne déchèterie
- Secteur de « En Montfeuillot »
- Micro-ferme urbaine
- Au-dessus de la Combe au Prêtre

***Le conseil, à l'unanimité, émet un avis favorable pour ces 6 zones.***

#### **07 - Informations et questions diverses**

- Monsieur Alain GROSDÉMANGE fait un compte-rendu de la 1<sup>ère</sup> réunion de chantier concernant la rénovation du complexe communal et présente le planning prévisionnel des travaux.
- Les 4 plans de la commune vont être remplacés pour un coût de 1 150€
- Une enveloppe de 35 000€ concernant la voirie métropolitaine nous a été attribuée.  
30 000€ pour les trottoirs de l'impasse du Mont Afrique et 5 000€ pour sécuriser la route de Marsannay

Séance levée à 21h05

**Le Maire,  
Gérard HERRMANN**

**La Secrétaire,  
Christine GAVAND TUPINIER**